

27 février 2026

## Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Le présent document contient des informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers et aux investissements durables, conformément à l'article 10 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)<sup>1</sup>.

**Dénomination du produit : Nordea 1 - Global Stable Equity Fund**

**Identifiant d'entité juridique : 549300OYMIP4UL664L36**

### Résumé

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) sans avoir pour objectif premier l'investissement durable. Il s'engage toutefois à réaliser une proportion minimale d'investissements durables.

#### Caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds promeut les caractéristiques clés reprises ci-dessous :

- **Proportion minimale d'investissements durables** sur la base des ODD de l'ONU et de la Taxinomie de l'UE.
- **Exclusions sectorielles et fondées sur des valeurs** afin d'écartier les entreprises qui contreviennent aux normes mondiales ainsi que certaines activités commerciales préjudiciables.
- **Politique sur les combustibles fossiles alignée sur l'accord de Paris** visant à restreindre l'exposition aux entreprises actives dans les combustibles fossiles.

#### Stratégie d'investissement

La stratégie intègre les considérations ESG en cela que les caractéristiques E/S susmentionnées influencent la sélection de titres.

#### Proportion d'investissements

Au moins 90% des investissements sont alignés sur les caractéristiques E/S promues par le fonds, lequel s'engage par ailleurs à réaliser une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

#### Suivi

Des indicateurs de durabilité clés, permettant de mesurer la réalisation des caractéristiques E/S, font l'objet d'un suivi permanent.

#### Méthodes

Des méthodes exclusives sont utilisées afin de veiller à la réalisation des caractéristiques E/S ; un processus interne en trois étapes est notamment appliqué afin d'identifier les investissements durables, garantissant une contribution aux objectifs environnementaux ou sociaux et le respect des normes de bonne gouvernance sans nuire de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux.

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### **Sources et traitement des données, Diligence raisonnable**

Nous avons recours à plusieurs fournisseurs externes (ISS, MSCI, Clarity AI, Upright). La qualité des données est évaluée en continu et nous aspirons à renforcer l'accessibilité des données et à limiter les restrictions qui s'y appliquent. Nous appliquons un processus de diligence raisonnable approfondi dans le cadre de la sélection des fournisseurs de données.

### **Politiques d'engagement**

Bien que l'engagement ne fasse pas partie de la stratégie d'investissement, NAM mène toutefois des initiatives d'engagement et des activités de vote pour le compte des clients.

### **Indice de référence désigné**

Aucun indice de référence n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S du fonds.

La version complète du présent document, qui contient des informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des produits financiers et aux investissements durables (en anglais), peut être consultée à l'adresse suivante :

[Nordea 1 - Global Stable Equity Fund art10](#)